

**CONDITIONS DE SERVICE D'INTUIT POUR  
QUICKBOOKS EN LIGNE, QUICKBOOKS EN LIGNE COMPTABLE, QUICKBOOKS TRAVAILLEUR AUTONOME ET  
SERVICES DE PAIE POUR QUICKBOOKS EN LIGNE CANADA**

Merci d'avoir sélectionné les Services offerts par Entreprises Intuit Canada ULC ou ses filiales et sociétés affiliées (désignés dans les présentes par « Intuit », « nous », « nos », « notre »). Veuillez lire attentivement les présentes conditions de service (la « Convention »). Cette Convention est un contrat légal qui vous lie à Intuit. En cliquant sur « J'accepte », vous acceptez électroniquement la présente Convention ou, en installant, utilisant ou en accédant aux Services, vous serez réputé avoir accepté cette dernière. Si vous n'acceptez pas cette Convention, alors vous ne pouvez pas utiliser les Services.

## **Section A**

### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

#### **1. CONVENTION**

La présente Convention énonce les conditions d'utilisation des services en ligne d'Intuit qui vous sont offerts sur le présent site Web, y compris son Contenu (tel que défini ci-dessous), les mises à jour et les nouvelles versions (collectivement, les « Services »). Cette Convention inclut par renvoi :

- la déclaration de confidentialité d'Intuit qui vous a été fournie par le biais des Services et disponible sur le site Web pour les Services ou autrement.
- toutes modalités ou conditions supplémentaires, y compris les conditions de tiers applicables;
- toutes conditions qui vous sont communiquées séparément et qui s'appliquent aux Services, y compris les conditions relatives à des produits ou à des programmes, aux commandes, à l'activation, aux paiements, etc.;

#### **2. VOS DROITS RELATIFS À L'UTILISATION DES SERVICES**

2.1 Les Services sont protégés par les droits d'auteur, le secret industriel et commercial, ainsi que d'autres lois sur la propriété intellectuelle. Les Services vous sont octroyés uniquement pour l'utilisation et aux fins décrites par Intuit. Intuit se réserve tous les autres droits relatifs aux Services. Jusqu'à révocation de cette Convention et tant que vous satisfaisiez à toutes les exigences de tout paiement applicable, et que vous vous conformiez à cette Convention, Intuit vous accorde un droit et un permis personnels, limités, non exclusifs et non cessibles d'utiliser les Services.

2.2 Vous acceptez de ne pas utiliser et de ne pas autoriser un tiers à utiliser les Services de toute manière contraire aux lois ou aux réglementations applicables ou aux modalités de la présente Convention. Vous acceptez de ne pas :

- fournir un accès à tout ou partie des Services à un tiers ;
- reproduire, modifier, copier, vendre, échanger, louer ou revendre les Services;
- Décompiler, désassembler ou procéder à une ingénierie inverse des Services;
- rendre les Services accessibles au moyen d'une application de partage de fichiers ou d'un service d'hébergement.

**3. PAIEMENT.** Pour ce qui est des Services fournis sous licence moyennant paiement ou par abonnement, les dispositions suivantes s'appliquent, à moins qu'Intuit ou un tiers affilié ne vous en avise autrement par écrit. La présente Convention intègre également par référence et inclut les conditions de commande et de paiement du programme qui vous sont communiquées sur le site Web des Services :

- a. les montants à payer vous seront facturés en dollars canadiens et votre compte sera débité au moment de votre abonnement, lorsque vous nous aurez transmis vos informations de paiement, sauf indication contraire dans les conditions relatives aux paiements et aux commandes de programmes figurant sur le site Web des Services.
- b. Les modes de paiement suivants sont acceptés :
  1. carte de crédit valide acceptée par Intuit;
  2. carte bancaire valide acceptée par Intuit;
  3. des fonds suffisants sur un compte chèque ou épargne afin de couvrir le débit électronique réalisé à la date d'échéance du paiement ; ou
  4. tout autre mode de paiement autorisé par Intuit par écrit.
- c. Si les renseignements sur le paiement et l'inscription ne sont pas exacts, à jour et complets, ou si vous ne nous avisez pas dans les plus brefs délais de tout changement touchant ces renseignements, nous pouvons suspendre ou résilier votre compte et vous refuser toute utilisation des Services.
- d. Si vous ne nous avertissez pas des mises à jour de votre mode de paiement (p. ex. la date d'expiration de votre carte de crédit), pour éviter l'interruption des Services, nous pouvons participer à des programmes pris en charge par votre fournisseur de carte de crédit (p. ex. des services de mise à jour, des programmes de facturation récurrente, etc.) pour essayer de mettre à jour vos renseignements de paiement, et vous nous autorisez à continuer de facturer votre compte avec l'information mise à jour que nous obtenons.

- e. Intuit renouvellera automatiquement votre abonnement mensuel, trimestriel ou annuel au tarif alors en vigueur, à moins que l'abonnement aux Services ne soit annulé ou résilié en vertu de la présente Convention.
- f. Des modalités supplémentaires relatives à l'annulation et au renouvellement des Services peuvent vous être communiquées par l'intermédiaire du site Web des Services.

#### **4. UTILISATION AVEC VOTRE APPAREIL MOBILE**

Les présents Services peuvent être rendus accessibles au moyen d'un appareil mobile compatible muni d'un accès à Internet ou des logiciels supplémentaires nécessaires, le cas échéant. Vous acceptez d'assumer l'entière responsabilité à l'égard de ces exigences, y compris relativement aux modifications, aux mises à jour et aux frais applicables, ainsi qu'aux conditions régissant votre entente auprès de votre fournisseur d'appareil mobile et de services de télécommunication.

INTUIT N'ÉMET AUCUNE GARANTIE NI REPRÉSENTATION DE TOUTE NATURE, EXPRESSE, IMPLICITE OU LÉGALE QUANT À :

- (i) LA DISPONIBILITÉ DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION ASSURÉS PAR VOTRE FOURNISSEUR ET L'ACCÈS AUX SERVICES EN TOUT TEMPS ET EN TOUT LIEU;
- (ii) LA SURVENANCE DE PERTES, DE DOMMAGES OU D'INTRUSIONS DÉCOULANT DE L'UTILISATION DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS; ET
- (iii) LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS À DES TIERS OU AU DÉFAUT DE TRANSMETTRE DES DONNÉES, DES COMMUNICATIONS OU DES PARAMÈTRES EN LIEN AVEC LES SERVICES.

**5. VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.** Vous pouvez consulter la déclaration de confidentialité d'Intuit fournie conjointement aux Services sur le site Web des Services. Vous acceptez les conditions applicables de ladite déclaration de confidentialité d'Intuit, ainsi que toute modification publiée par Intuit. Vous acceptez qu'Intuit utilise et gère vos renseignements personnels conformément à la déclaration de confidentialité d'Intuit dans le cadre des Services. Ceci implique qu'Intuit peut utiliser vos renseignements personnels pour améliorer les Services ou pour concevoir des promotions et développer de nouveaux produits ou services. Intuit est une société mondiale et, à ce titre, elle pourrait accéder à des renseignements personnels ou les stocker dans des pays étrangers, dans la mesure où la loi applicable le permet.

#### **6. CONTENU ET UTILISATION DES SERVICES**

##### **6.1 Responsabilité du Contenu et de l'utilisation des Services.**

a. Le contenu inclut toute donnée, information, matériel, texte, graphique, image, musique, logiciel, audio, vidéo, œuvre d'auteur de toute nature, téléchargé, transmis, affiché, généré, stocké ou rendu disponible par le biais des Services (le «Contenu») et inclura, sans s'y limiter, tout Contenu que les titulaires de compte (y compris vous-même) fournissez en utilisant les Services. En rendant votre Contenu disponible par le biais des Services, vous accordez à Intuit une licence mondiale, franche de redevances et non exclusive qui lui permet d'héberger et d'utiliser votre Contenu. Nous vous recommandons d'archiver fréquemment votre Contenu. Vous êtes responsable de la perte de votre Contenu ou de l'impossibilité de le récupérer. Vous devez fournir l'intégralité des informations, des mentions et des avertissements appropriés et nécessaires. Intuit n'assume aucune responsabilité relative à votre Contenu soumis en lien avec les Services.

b. Vous consentez à ne pas utiliser et à ne pas permettre à un tiers d'utiliser les Services aux fins de téléversement, de publication, de distribution, de référencement, de diffusion, de reproduction, de participation, de promotion ou de transmission de ce qui suit :

- i. des informations ou des communications de toute sorte réputées illégales, frauduleuses, diffamatoires, obscènes, pornographiques, grossières, menaçantes, abusives, haineuses, harcelantes, offensantes, inappropriées ou répréhensibles, y compris, sans s'y limiter, l'adoption d'une conduite qui est excessivement violente, incite à la violence ou contient des menaces de violence, encourage à « flinguer » autrui ou implique la responsabilité civile ou pénale en vertu d'une loi locale, provinciale, fédérale ou étrangère;
- ii. du Contenu visant à se faire passer pour autrui ou à représenter faussement votre identité ou vos qualifications ou qui peut constituer une violation de la vie privée de tout individu; du Contenu qui est illégalement abusif ou trompeur, ou crée un risque pour la santé ou la sécurité d'un individu ou du public;
- iii. sauf avec l'autorisation écrite d'Intuit, des possibilités d'investissement, des sollicitations, des chaînes de lettres, des manigances pyramidales ou toutes autres formes de communications commerciales non sollicitées, notamment sous forme de pollupostage ou d'inondation;
- iv. des virus, des chevaux de Troie, des vers informatiques ou toutes autres formes de logiciels ou de données visant à perturber ou à nuire; et
- v. tout Contenu qui ne vous appartient pas ou que vous n'avez pas le droit d'utiliser sans l'autorisation des propriétaires des droits de propriétés intellectuels rattachés à ce Contenu.

##### **6.2 Utilisation restreinte des Services.**

a. Vous ne pouvez pas, et ne pouvez pas permettre à tout utilisateur des Services, ou toute autre partie, d'entreprendre, de solliciter ou de promouvoir toute activité qui est répréhensible ou qui peut être illégale, qui viole les droits d'autrui ou qui est susceptible d'entraîner une certaine notoriété, de nuire ou de causer des dommages à la réputation d'Intuit ou qui est susceptible

d'assujettir Intuit à une responsabilité envers des tiers, y compris: (i) tout accès, contrôle, interférence ou utilisation non autorisée des Services ou de comptes de tiers, de données, d'ordinateurs, de systèmes ou de réseaux; (ii) toute interférence avec l'utilisation d'autrui des Services ou de tout système ou réseau, y compris l'envoi massif de courriels (« mail bombing »), la diffusion ou les attaques pour déni de service (« denial of service attacks »); (iii) toute collecte ou utilisation non autorisée d'informations personnelles ou confidentielles, y compris l'hameçonnage, l'empoisonnement du système du nom du domaine (« pharming »), l'indexation (« spidering ») et la collecte (« harvesting »); (iv) tout accès ou toute autre utilisation de tout Contenu qui, de l'avis d'Intuit, est interdit en vertu de la présente Convention; (v) toute autre activité qui place Intuit dans une situation de promotion ou de responsabilité potentielle ou réelle pour une activité illégale dans toute juridiction ou (vi) toute tentative de sonder, de balayer, de pénétrer ou de mettre à l'épreuve la vulnérabilité d'un système ou d'un réseau Intuit ou de violer les mesures de sécurité ou d'authentification d'Intuit, que ce soit par des techniques passives ou intrusives. Intuit se réserve le droit de ne pas autoriser et de mettre fin à votre utilisation des Services si elle a des doutes raisonnables que vos activités, affaires, produits ou services sont répréhensibles ou promeuvent, soutiennent ou participent à l'une des utilisations restreintes décrites ci-dessus.

**6.3 Forums communautaires.** Les Services peuvent comprendre un forum communautaire ou d'autres fonctions sociales d'échange de Contenu ou d'informations avec d'autres utilisateurs des Services et avec le public. Intuit ne fournit aucun soutien et décline toute responsabilité quant au Contenu de ces forums communautaires. Nous vous prions d'être respectueux lorsque vous interagissez avec d'autres utilisateurs. Ne révélez pas de renseignements que vous ne voulez pas rendre publics. Intuit n'est pas responsable des contenus de tiers rendus accessibles au moyen de liens hypertextes publiés par les utilisateurs.

**6.4 Intuit peut librement utiliser les commentaires que vous fournissez.** Vous acceptez qu'Intuit utilise vos commentaires, suggestions ou idées de toute manière, y compris aux fins de modification des Services et de conception d'autres produits ou services ou de matériels publicitaires ou promotionnels. Vous accordez à Intuit une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable, libre de redevances, entièrement payée, entièrement transférable, pouvant donner lieu à l'octroi d'une sous-licence aux fins d'exploitation relative aux commentaires et suggestions que vous avez fournis à Intuit.

**6.5 Intuit peut surveiller le Contenu.** Intuit peut, mais n'en a pas l'obligation, surveiller l'accès ou l'utilisation des Services ou du Contenu ou réviser ou modifier tout Contenu aux fins d'exploitation des Services, afin d'assurer le respect de la présente Convention et de se conformer aux lois applicables ou à d'autres exigences légales. Nous sommes autorisés à communiquer toute information nécessaire pour satisfaire à nos obligations juridiques, protéger Intuit ou ses clients et exploiter adéquatement les Services. Intuit peut, à son entière discrétion, retirer, désactiver, refuser de publier ou refuser de retirer tout Contenu, en tout ou en partie, qui est présumé ou que nous jugeons, inacceptable, indésirable, inapproprié ou contraire aux modalités de la présente Convention.

## 7. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

**7.1 Intuit ne fournit aucun conseil professionnel.** Intuit n'offre pas de services ni de conseils dans les domaines légal, financier, comptable et fiscal, ni en ce qui a trait aux soins de santé, à l'immobilier ou à d'autres domaines professionnels, à moins que ceux-ci ne soient inclus spécifiquement à l'intérieur des Services. Adressez-vous à un professionnel compétent lorsque vous avez besoin de ce type d'assistance.

**7.2 Nous pouvons vous proposer d'autres Services Intuit.** Il se peut que d'autres services, produits ou promotions vous soient offerts par Intuit (les « Services Intuit »). Ceux-ci peuvent être assujettis à des conditions supplémentaires et des frais supplémentaires peuvent s'appliquer. Certains Services Intuit peuvent vous inviter à téléverser ou à saisir des données sur Internet relatives à vos comptes, comme vos noms, adresses, numéros de téléphone, achats ou autres. Vous autorisez Intuit à utiliser ces renseignements au sujet de votre entreprise et de votre expérience afin de nous aider à mieux fournir les Services Intuit (incluant tout autre produit et service qui pourrait vous intéresser), à développer de nouveaux produits et services et à améliorer nos Services.

**7.3 Communications.** Intuit peut être tenue par la loi de vous envoyer des communications à propos des Services ou des produits de tiers. Vous reconnaissez qu'Intuit peut vous envoyer ces communications par courriel ou en les affichant sur nos sites Web.

**7.4 Vous devez gérer vos mots de passe et accepter les mises à jour.** Il vous incombe de gérer de façon sécuritaire vos mots de passe vous donnant accès aux Services et de communiquer avec Intuit si vous soupçonnez tout accès non autorisé à votre compte. Des mises à jour des Services comportant des outils, des utilitaires, des améliorations, des applications de tiers ou des mises à jour générales visant à améliorer les Services peuvent être rendues disponibles périodiquement. Vous consentez à recevoir ces mises à jour.

## 8. EXCLUSION DE GARANTIES

8.1 SI VOUS ÊTES UN CONSOMMATEUR DU QUÉBEC, CETTE DISPOSITION NE S'APPLIQUE PAS À VOUS –RÉFÉREZ-VOUS À LA SECTION 16. VOUS UTILISEZ LES SERVICES, LOGICIELS ET CONTENUS ENTIÈREMENT À VOS RISQUES. SAUF MENTION CONTRAIRE DANS LA PRÉSENTE CONVENTION, LES SERVICES VOUS SONT FOURNIS « TEL QUEL ». DANS LA LIMITE AUTORISÉE PAR LA LOI APPLICABLE, INTUIT, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET SES FOURNISSEURS DE DONNÉES OU DE SERVICES TIERS, CONCÉDANTS DE LICENCE, DISTRIBUTEURS OU FOURNISSEURS (DÉSIGNÉS CI-APRÈS COLLECTIVEMENT PAR LE TERME « FOURNISSEURS ») AINSI QUE LES FOURNISSEURS DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES DÉCLINENT TOUTE GARANTIE ET CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE OU CONDITION D'ADÉQUATION À UN USAGE DONNÉ, DE TITRE DE PROPRIÉTÉ, DE QUALITÉ MARCHANDE, DE PERTE

DE DONNÉES, DE NON-INTERFÉRENCE OU DE NON-RESPECT OU DE DÉTOURNEMENT DE TOUT DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE OU ENCORE DE PRÉCISION, DE FIABILITÉ OU DE QUALITÉ DU CONTENU OU DÉCOULANT DES SERVICES. INTUIT, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET SES FOURNISSEURS NE GARANTISSENT PAS QUE LES SERVICES SONT SÛRS, EXEMPTS DE BOGUES, DE VIRUS, D'INTERRUPTIONS OU D'ERREURS, OU ENCORE PROTÉGÉS CONTRE LE VOL OU LA DESTRUCTION. SI LES EXCLUSIONS RELATIVES AUX GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES NE S'APPLIQUENT PAS À VOUS, LA DURÉE DE TOUTES LES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES EST LIMITÉE À UNE DURÉE DE 60 JOURS À COMPTER DE LA DATE D'ACHAT OU DE CELLE DE LA FOURNITURE DES SERVICES, SELON LA PREMIÈRE DE CES DATES. CERTAINES PROVINCES N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES; IL SE PEUT DONC QUE LES EXCLUSIONS PRÉCÉDENTES NE S'APPLIQUENT PAS À VOUS. LA PRÉSENTE GARANTIE VOUS CONFÈRE DES DROITS SPÉCIFIQUES RECONNUS PAR LA LOI ET VOUS POUVEZ DISPOSER D'AUTRES DROITS SELON VOTRE PROVINCE DE RÉSIDENCE.

8.2 INTUIT, SES AFFILIÉS ET SES FOURNISSEURS REJETTENT TOUTES REPRÉSENTATIONS OU GARANTIES DE RESPECT OU DE CONFORMITÉ AUX LOIS ET AUX RÈGLEMENTATIONS APPLICABLES CONCERNANT VOTRE UTILISATION DES SERVICES.

**9. LIMITATION DE GARANTIE ET INDEMNISATION.** SI VOUS ÊTES UN CONSOMMATEUR DU QUÉBEC, CETTE DISPOSITION NE S'APPLIQUE PAS À VOUS – RÉFÉREZ-VOUS À LA SECTION 16. DANS LA PLEINE MESURE PERMISE PAR LES LOIS APPLICABLES, LA RESPONSABILITÉ TOTALE D'INTUIT, DE SES AFFILIÉS ET DE SES FOURNISSEURS POUR TOUTE RÉCLAMATION RELATIVE À LA PRÉSENTE CONVENTION SE LIMITE AU MONTANT QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LES SERVICES DURANT LES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT LADITE RÉCLAMATION. SOUS RÉSERVE DES LOIS APPLICABLES, INTUIT, SES AFFILIÉS ET SES FOURNISSEURS NE SONT PAS RESPONSABLES : DE CE QUI SUIT : A) LES DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, EXEMPLAIRES, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS; B) LES DOMMAGES RELATIFS AUX DÉFAILLANCES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS, D'INTERNET, DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES, DE LA CORRUPTION, DE LA SÉCURITÉ, DE LA PERTE OU DU VOL DE DONNÉES, DES VIRUS, DES LOGICIELS ESPIONS, DES PERTES DE CLIENTÈLE, DE REVENUS, DE BÉNÉFICES OU D'INVESTISSEMENTS OU DE L'UTILISATION DE LOGICIELS OU DE MATÉRIEL QUI NE RÉPONDENT PAS AUX EXIGENCES SYSTÈME D'INTUIT. LES LIMITATIONS PRÉCÉDENTES S'APPLIQUENT NONOBTANT LA DIVULGATION DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES À INTUIT OU À SES AFFILIÉS OU FOURNISSEURS. LA PRÉSENTE CONVENTION DÉFINIT L'INTÉGRALITÉ DE LA RESPONSABILITÉ D'INTUIT, DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET DE VOS RECOURS EXCLUSIFS QUANT AUX SERVICES ET À LEUR UTILISATION.

Vous acceptez d'indemniser et de dégager de toute responsabilité Intuit et ses Affiliées et Fournisseurs relativement aux réclamations, aux responsabilités et aux frais, y compris les honoraires juridiques et débours, sur la base d'une indemnisation intégrale, découlant de votre utilisation des Services ou de la violation des modalités de la présente Convention, incluant les réclamations de tiers (collectivement, les « **Réclamations** »). Intuit se réserve le droit, à sa seule discrétion et à sa charge, d'assumer la défense et le contrôle exclusifs de toute Réclamation. Vous acceptez de coopérer raisonnablement ainsi qu'il pourrait vous être demandé par Intuit en cas de défense d'une quelconque Réclamation.

**10. MODIFICATIONS.** Si vous êtes un Consommateur du Québec, cette disposition ne s'applique pas à vous – Référez-vous à la section 16. Nous pouvons, à notre discrétion, apporter de temps à autre des modifications à la présente Convention, et celles-ci sont en vigueur une fois publiées par le biais des Services ou sur notre site Web des Services ou lorsque nous vous en informons, quels que soient les moyens utilisés. Nous pouvons également modifier ou interrompre les Services en tout ou en partie. Il est important que vous passiez en revue la présente Convention chaque fois que nous la modifions puisque votre utilisation continue des Services indique votre acceptation des modifications.

**11. RÉSILIATION.** Intuit peut, à sa seule discrétion et sans aucun préavis, restreindre, refuser ou résilier la présente Convention ou suspendre, de façon immédiate, les Services fournis, les Services connexes ou autres, en tout ou en partie, si nous déterminons que votre utilisation des Services viole la Convention, est inappropriée ou substantiellement supérieure ou différente de l'utilisation normale par d'autres utilisateurs, suscite des soupçons de fraude, d'utilisation abusive, de problèmes de sécurité, d'activité illégale ou de problèmes d'accès non autorisés, pour protéger l'intégrité ou la disponibilité des Services ou des systèmes et se conformer à la politique Intuit applicable, si vous n'acceptez plus de recevoir des communications électroniques ou si votre utilisation des Services est en conflit avec les intérêts d'Intuit ou ceux d'un autre utilisateur des Services. Suivant l'avis d'Intuit que votre utilisation des Services a été résiliée, vous devez immédiatement cesser d'utiliser les Services et vous devez vous acquitter de toute somme due. La résiliation de la présente Convention ne limite d'aucune manière les droits d'Intuit à recevoir les paiements qui lui sont dus. À l'exception des consommateurs du Québec, Intuit peut mettre fin à un compte gratuit à tout moment. Si vous êtes un consommateur du Québec, référez-vous à la section 16. La section 2.2 ainsi que les sections 3 à 16 sont maintenues et demeurent en vigueur après la résiliation de la présente Convention.

**12. RESTRICTIONS À L'EXPORTATION.** Vous reconnaissez que les Services, y compris l'application mobile, et les logiciels sous-jacents sont soumis aux restrictions et contrôles imposés par la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* (Canada), ses règlements d'application ainsi que les règlements de contrôle des exportations des États-Unis, administrés par le département du Commerce des États-Unis (15 CFR, chapitre V) et vous vous engagez à respecter tous les règlements et lois applicables. Il vous est interdit d'exporter ou de réexporter l'ensemble ou une partie des Services contrairement aux lois et règlements du Canada ou des États-Unis en matière d'administration des exportations, que ce soit directement ou indirectement. Vous reconnaissez également que le logiciel sous-jacent peut comprendre des données techniques assujetties aux réglementations sur l'exportation du Canada et des États-Unis.

**13. DROIT APPLICABLE.** Si vous êtes un Consommateur du Québec, cette disposition ne s'applique pas à vous – Référez-vous à la section 16. La province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada régissent la présente Convention nonobstant ses dispositions relatives aux conflits de lois. Vous convenez de vous en remettre à la juridiction et compétence exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario. Intuit n'affirme d'aucune manière que les Services conviennent ou sont disponibles à l'utilisation dans tous les pays. Vous accédez aux Services de votre propre initiative et il vous incombe de vous conformer à l'ensemble des lois applicables.

**14. LANGUE.** Si vous êtes un Consommateur du Québec, cette disposition ne s'applique pas à vous – Référez-vous à la section 16. Toute traduction de la présente Convention ne sert qu'à respecter les exigences locales et, en cas de disparité entre la version anglaise et la version traduite, la version anglaise de la présente Convention prévaut.

**15. GÉNÉRALITÉS.** La présente Convention, y compris les conditions supplémentaires ci-dessous, constitue l'intégralité de l'entente entre vous et Intuit quant à son objet et remplace l'intégralité des accords, des communications et des ententes, sous forme verbale ou écrite, intervenus auparavant et concernant les dispositions énoncées dans les présentes. Si un tribunal compétent déclare qu'une partie de cette Convention est invalide, celle-ci sera supprimée sans que cela n'affecte le reste de la Convention. Les conditions restantes resteront valides et applicables. La *Convention des Nations Unies sur les Contrats relatifs à la vente internationale de marchandises* ne s'appliquent pas à la présente Convention. Vous n'êtes pas autorisé à céder ni à transférer la présente Convention à un tiers sans l'autorisation écrite d'Intuit. Toutefois, Intuit peut céder ou transférer la présente Convention sans votre consentement à (a) un affilié, (b) à une autre entreprise lors de la vente des actifs d'Intuit ou (c) à un succédant à la suite d'une fusion. Toute cession contraire aux dispositions de la présente section sera réputée nulle. Si vous désirez demander le transfert de la propriété de la présente Convention, communiquez avec Intuit par courriel au : [transfer\\_license@intuit.com](mailto:transfer_license@intuit.com).

**16. CONDITIONS PROPRES À LA PROVINCE.** Ces conditions s'appliquent uniquement aux Consommateurs de la province suivante. En cas de contradiction ou incohérence entre les conditions de la présente Convention et la section 16, les conditions de ladite section 16 s'appliquent :

**Consommateurs du Québec.** Si vous êtes un individu résidant dans la province de Québec et que vous n'utilisez pas les Services pour les fins d'une entreprise («**Consommateur du Québec**»), les dispositions suivantes s'appliquent à vous :

Exclusion de garanties. LA SEULE GARANTIE APPLICABLE DANS LE CADRE DE CETTE CONVENTION ET DES SERVICES EST LA GARANTIE LÉGALE PRÉVUE PAR LE *CODE CIVIL DU QUÉBEC* ET TOUTE GARANTIE PRÉVUE AU TITRE DE LA *LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR* (QUÉBEC).

Limitation de responsabilité et indemnisation. SOUS RÉSERVE DES LOIS APPLICABLES, INTUIT ET SES FOURNISSEURS NE SONT PAS RESPONSABLES DES DOMMAGES RELATIFS AUX DÉFAILLANCES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS, D'INTERNET, DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES, DE LA CORRUPTION, DE LA SÉCURITÉ, DE LA PERTE OU DU VOL DE DONNÉES, DES VIRUS, DES LOGICIELS ESPIONS OU DE L'UTILISATION DE LOGICIELS OU DE MATÉRIEL QUI NE RÉPONDENT PAS AUX EXIGENCES SYSTÈME D'INTUIT.

Modifications. Les dispositions relatives aux Services, au prix et aux modalités de paiement pour les Services, à la partie fournissant les Services, au renouvellement et aux droits de résiliation, et toute disposition de la déclaration de confidentialité d'Intuit peuvent faire l'objet de modifications sur présentation d'un avis écrit dans les trente (30) jours précédant la modification et précisant i) la nouvelle clause ou la clause ainsi modifiée et la version antérieure de la clause; et ii) la date d'entrée en vigueur de la modification. Si vous n'êtes pas autorisé à continuer de faire valoir la présente Convention sans modifications, vous avez le droit de résilier la présente Convention au cours de la période d'avis.

Résiliation. La résiliation de cette Convention par Intuit qui n'est pas liée à un défaut de votre part prend effet uniquement si un avis écrit est envoyé soixante (60) jours avant la date d'entrée en vigueur.

Droit applicable. La présente Convention sera régi par les lois du Québec et par les lois du Canada qui y sont applicables. Vous convenez de vous en remettre à la juridiction et compétence exclusive des tribunaux de la province de Québec. Vous accédez aux Services de votre propre initiative et vous êtes responsable du respect de toutes les lois applicables.

La langue. Cette Convention est disponible en français et en anglais. Les parties confirment par la présente qu'elles ont demandé que la présente Convention et tous les documents y afférents soient rédigés en anglais. Les parties ont exigé que le contrat actuel et tous les documents connexes soient rédigés en anglais.

**Janvier 2017 (Canada)**

---

**B. CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À QUICKBOOKS EN LIGNE ET QUICKBOOKS EN LIGNE COMPTABLE, QUICKBOOKS TRAVAILLEUR AUTONOME AINSI QU'AUX SERVICES DE PAIE POUR QUICKBOOKS EN LIGNE DU CANADA**

**Votre utilisation des Services fournis par Intuit est assujettie aux conditions générales de service précédentes, lesquelles comprennent les présentes conditions supplémentaires. Ces conditions supplémentaires prévalent sur tout conflit ou toute incohérence avec les conditions générales de service.**

## **1. SERVICES.**

Si la présente Convention est conclue par une société ou une autre entité juridique, le signataire déclare disposer de l'autorité requise pour conclure ladite Convention et lier cette entité et ses sociétés affiliées en tant que représentant autorisé. En ce cas, les termes « vous » ou « votre » font référence à une telle entité, à ses sociétés affiliées et à vous-même. Si l'entité juridique que vous représentez ne consent pas à ces conditions, vous ne devez pas signer cette Convention, ni vous inscrire ni accéder aux Services en tant que représentant autorisé. Chacun des produits et services suivants sont désignés dans la présente Convention par le terme « **Service** » et, collectivement, par le terme « **Services** ».

- 1.1. **QuickBooks en ligne.** QuickBooks en ligne (« **QBE** ») est une solution en ligne qui permet aux entreprises d'accomplir des tâches de comptabilité et d'affaires au moyen d'un compte en ligne (tous deux appelés « **compte QBE** »). Chaque compte QBE ne peut être utilisé que pour une seule entreprise.
- 1.2. **QuickBooks en ligne Comptable.** QuickBooks en ligne Comptable (« **QBEC** ») est une solution en ligne pour les comptables, les aides-comptables et les autres personnes ou entités qui fournissent des services comptables et autres services financiers à leurs clients. Si vous vous inscrivez à QBEC, vous êtes alors en mesure de créer des comptes QBE et d'accéder aux comptes QBE existants de vos clients. QBEC vous fournit aussi des outils professionnels et un accès à notre Programme ConseillersPro, qui est régi par des conditions distinctes.
- 1.3. **QuickBooks Travailleur autonome.** Le Service QuickBooks Travailleur autonome est une application mobile pour les travailleurs autonomes qui leur permet de gérer et de catégoriser leurs finances personnelles et commerciales via un compte mobile (« **QBTA** »).
- 1.4. **Paie.** L'abonnement au service de paie de QuickBooks (le « **Service de paie** ») et la fonction de paie avancée de QuickBooks optimisée par Wagepoint (offerte par un tiers) sont des solutions de paie en ligne destinées aux entreprises.
- 1.5. **Modification des Services.** Si vous êtes un Consommateur du Québec, cette disposition ne s'applique pas à vous – Référez-vous à la section 16. Nous avons le droit, à notre seule discrétion, de réviser, de mettre à jour ou de modifier les Services ou de changer votre accès aux Services. Dans le cas des modifications importantes et dans la mesure du possible, nous vous aviserons dans un délai raisonnable, soit en affichant un avis sur le site Web hébergeant les Services ou en l'envoyant à l'adresse de courriel de l'administrateur (tel que défini ci-dessous). Il est à noter que nous pouvons modifier la taille de l'espace de stockage dont vous disposez dans le cadre des Services ainsi que le nombre d'accès aux Services (et la durée maximale de ces accès) durant une période donnée. Nous nous réservons le droit de modifier les Services immédiatement si cela s'avère nécessaire pour maintenir la sécurité du système ou nous conformer aux lois et règlements, ainsi que d'aviser l'administrateur par voie électronique ou par écrit dans les trente (30) jours de toute modification importante. Vous pouvez refuser les modifications apportées aux Services en cessant d'utiliser les Services auxquels lesdites modifications s'appliquent. Votre utilisation ininterrompue des Services constitue votre acceptation de ces modifications.

## **2. UTILISATEURS.**

- 2.1. **Types d'utilisateurs.** Les Services permettent les types d'accès et les droits d'accès suivants : Lors de votre première inscription et de la création d'un compte pour un Service, vous (ou un individu à qui vous accordez une autorisation à cette fin) êtes l'« **Administrateur** ». Les Administrateurs peuvent accorder à d'autres personnes (ci-après, les « **Utilisateurs supplémentaires** ») l'autorisation d'accéder aux services en utilisant le même compte. Le nombre d'Utilisateurs supplémentaires peut être limité en fonction de l'abonnement que vous achetez. Ces Utilisateurs supplémentaires peuvent inclure, par exemple, vos employés, le comptable, des entrepreneurs, des mandataires et des clients. Dans la présente Convention, vous pouvez être désigné par les termes « vous », « votre » ou « utilisateur » ou expressément, dans votre rôle applicable, par les termes « utilisateur supplémentaire » ou « administrateur ». Tous les utilisateurs sont tenus d'accepter la présente Convention avant d'accéder aux Services. En ce qui concerne QBEC et QBTA ou chaque compte QBE auquel vous accédez, vous consentez à ces conditions en tant qu'Administrateur ou Utilisateur supplémentaire, selon le cas. Quel que soit votre type d'utilisateur et à moins de mention expresse du contraire dans la présente Convention, l'ensemble de ces conditions s'applique à vous chaque fois que vous accédez aux Services.
- 2.2. **Pour les administrateurs.** Les dispositions suivantes s'appliquent à vous en tant qu'Administrateur : Seuls les Administrateurs peuvent désigner une autre personne en tant qu'administrateur remplaçant. Vous reconnaissez que les Utilisateurs supplémentaires sont des clients d'Intuit, mais que vous êtes responsable de l'accès de vos Utilisateurs supplémentaires aux Services. Selon le type de droits d'accès que vous accordez aux Utilisateurs supplémentaires, ceux-ci peuvent afficher, copier ou supprimer le contenu et les données accessibles dans votre compte et ajouter des frais à l'abonnement. En tant qu'Administrateur, vous êtes responsable de l'accès aux Services que vous accordez aux Utilisateurs supplémentaires. Vous vous décidez de fermer votre accès à un service ou d'y mettre fin, les Utilisateurs supplémentaires ne pourront plus accéder à ce service ni au contenu de celui-ci. Vous consentez à donner aux Utilisateurs supplémentaires un préavis suffisant au sujet de votre volonté de mettre fin à l'accès aux Services avant de procéder. Tout manquement à une disposition de la présente Convention de la part d'un Utilisateur supplémentaire peut entraîner la résiliation de l'accès aux Services pour un Administrateur ou un utilisateur supplémentaire.
- 2.3. **Pour les utilisateurs supplémentaires.** Les dispositions suivantes s'appliquent à vous en tant qu'Utilisateur supplémentaire. Vous reconnaissez que, lorsque vous vous inscrivez en vue d'accéder à un compte pour lequel vous n'êtes pas un Administrateur, vous accédez au service en tant qu'Utilisateur supplémentaire et qu'il est possible que votre niveau d'accès ou vos droits d'accès ne soient pas les mêmes que ceux d'un Administrateur. Selon le type de

droits d'accès que l'Administrateur vous a accordés, vous pouvez afficher, copier ou supprimer le contenu et les données d'autres utilisateurs. Veuillez vous entendre avec l'Administrateur sur la teneur de votre rôle et vos droits. Si un Administrateur décide de fermer ou de résilier l'accès à un service, les utilisateurs supplémentaires ne peuvent plus accéder à ce service, ni au contenu de celui-ci. En tant qu'Utilisateur supplémentaire, vous reconnaissez que si vous contrevenez à la présente Convention, votre accès à nos Services peut être résilié, et nous conservons le droit de résilier également l'accès de tout autre utilisateur du même compte.

### 3. ABONNEMENT.

- 3.1. **Paiement des Services.** La licence des Services est accordée à l'utilisateur moyennant un abonnement mensuel ou annuel payé. En tant qu'Administrateur, il vous revient de décider si c'est vous ou un autre utilisateur qui paie la licence. Veuillez prendre connaissance de tous les détails de l'abonnement que vous achetez, car certains abonnements donnent accès à un seul Service tandis que d'autres donnent accès à plus d'un service.
- 3.2. **Annulation d'abonnement.** L'Administrateur peut nous aviser s'il veut annuler l'abonnement avant le début de la nouvelle période d'abonnement. Dans le cas où Intuit ne parvient pas à facturer un utilisateur selon la méthode de paiement choisie conformément à la présente Convention, nous pouvons mettre fin à cette Convention et à l'accès aux Services immédiatement et sans préavis. Si vous cessez d'utiliser les Services, Intuit a fourni les Services pour la totalité de la période d'abonnement. Les frais des Services ne peuvent faire l'objet d'un calcul de prorata applicable à la partie non utilisée, ni à un remboursement, même si l'accès aux Services est annulé ou résilié. Une fois que votre accès aux Services a pris fin, vous n'avez plus accès aux données ni au contenu des Services. Nous vous conseillons de conserver votre propre copie des données ou du contenu dont vous pourriez avoir besoin, car Intuit n'est pas responsable de vous fournir un accès à votre contenu ou aux Services une fois que la présente Convention est annulée ou résiliée.

### 4. FONCTIONNALITÉS DES COMPTES.

- 4.1. **Version d'essai.** Si vous vous êtes inscrit pour une période d'essai des Services, vous aurez accès à ces derniers pendant la période établie pour cet essai (la « **Période d'essai** »). Vous devez décider d'acheter une licence de Services durant la période d'essai afin de conserver votre accès au Contenu fourni durant la Période d'essai. Si vous n'achetez pas de licence de Services avant la fin de la période d'essai, vous ne pourrez pas avoir accès au Contenu que vous avez créé ou ajouté dans les Services pendant la période d'essai, ni les récupérer.
- 4.2. **Fonctions Bêta.** De temps à autre, nous pouvons inclure des fonctions Bêta nouvelles ou mises à jour (les « **fonctions Bêta** ») dans les Services. Ces fonctions peuvent entraîner des frais, dont vous serez informé au moment où vous déciderez d'utiliser les fonctions Bêta. Nous reconnaissons que votre utilisation des fonctions Bêta est volontaire. Vous reconnaissez qu'une fois que vous avez utilisé une fonction Bêta, il peut s'avérer impossible de revenir à la version antérieure sans Bêta de la même fonction ou d'une fonction semblable. De plus, si un tel retour en arrière est possible, vous pourriez être dans l'impossibilité de restaurer les données créées avec la fonction Bêta à leur état antérieur, avant le Bêta. Sauf lorsque la loi l'interdit, les fonctions Bêta sont fournies « en l'état » et peuvent contenir des erreurs ou des inexactitudes qui peuvent entraîner des défaillances et de la corruption ou une perte de données de tout périphérique connecté. Sauf si vous êtes un Consommateur du Québec au sens de la section 16 ci-dessus, vous reconnaissez et acceptez que l'utilisation des fonctions Bêta est à vos propres risques.

### 5. DONNÉES.

- 5.1. **Renseignements personnels.** Vous reconnaissez que, si vous fournissez des données qui ne sont pas vos renseignements personnels, vous avez avisé le propriétaire de ces renseignements personnels, ou que vous avez reçu son autorisation, conformément aux lois applicables, de manière à nous permettre : a) d'utiliser ou de divulguer les données conformément à la Politique de protection des renseignements personnels d'Intuit; b) de déplacer les données hors du pays de résidence du propriétaire de ces renseignements personnels, le cas échéant; c) de fournir les données à des produits de tiers que vous approuvez; et d) d'utiliser et de divulguer les données conformément à la présente Convention. Vous reconnaissez et acceptez qu'Intuit peut fournir à des Utilisateurs supplémentaires des données de votre compte qui sont leurs données personnelles ou à qui ces données s'appliquent.
- 5.2. **Contenu public.** En tant qu'utilisateur, vous pouvez avoir la possibilité de partager vos données, votre contenu ou vos manières d'agrèger vos données (le « **Contenu du compte** ») avec d'autres utilisateurs, d'autres clients d'Intuit et des tiers. Vous consentez à ne pas partager de renseignements confidentiels lorsque vous partagez le contenu d'un compte. Si vous avez la possibilité d'accéder au Contenu du compte d'un autre utilisateur, vous reconnaissez et acceptez que ledit contenu est fourni par cet utilisateur, et non par Intuit, à titre d'information et de guide, et qu'Intuit et cet utilisateur ne sont nullement responsables de votre utilisation du Contenu du compte.
- 5.3. **Numéros de téléphone.** Vous pouvez nous communiquer votre numéro de téléphone dans votre dossier client ou lors de votre inscription. Nous reconnaissez qu'Intuit peut envoyer des messages texte automatisés et des messages automatiques au numéro de téléphone que vous fournissez, pour des besoins limités, notamment vérifier votre identité, vous transmettre des avis très importants au sujet de votre utilisation des Services ou pour donner suite à une demande que vous avez faite par l'entremise des Services.

### 6. AUTRES PRODUITS ET SERVICES.

- 6.1. **Produits de tiers.** En utilisant ces Services, vous acceptez que nous puissions vous soumettre des offres commerciales ou vous offrir l'accès à des produits et des services de tiers (les « **Produits de tiers** »). Si vous décidez d'accéder à des Produits de tiers, vous reconnaissez que vous êtes seul responsable de votre relation avec le fournisseur du produit. Intuit n'est pas affiliée à des Produits de tiers et n'approuve ni ne recommande aucun Produit de tiers. Sauf si la loi

l'interdit, vous reconnaissez que les tiers fournisseurs de produits, et non Intuit, sont seuls responsables de leurs actions et de leurs omissions, et qu'Intuit n'est nullement responsable des dommages, réclamations ou obligations découlant de produits de tiers ou qui y sont liés. Vous acceptez a) d'examiner les conditions des Produits de tiers et de vous y conformer; et b) de ne pas utiliser les Produits de tiers d'une manière qui pourrait violer les droits d'Intuit ou d'une autre partie ou pour participer à des activités criminelles, frauduleuses ou autrement illicites.

#### 6.2. **Service de transfert de données.**

- (a) Nous pouvons vous fournir la possibilité de transférer vos données et votre contenu des Services vers certains produits en ligne de tiers ou d'autres Services en ligne d'Intuit (les « **Services complémentaires** » auxquels vous vous inscrivez ou que vous utilisez relativement aux Services (le « **Service de transfert de données** »). Vous devrez peut-être avoir un abonnement actif aux Produits de tiers ou aux Services complémentaires pour utiliser le Service de transfert de données. Afin que nous puissions accéder à un Produit de tiers ou à un Service complémentaire pour votre compte afin de fournir le Service de transfert de données, vous devrez peut-être nous fournir de temps à autre votre numéro de compte, votre mot de passe, vos questions et réponses de sécurité et toute autre information d'ouverture de session nécessaire (les « **Détails d'ouverture de session** ». Nous conserverons vos Détails d'ouverture de session sous forme cryptée et les utiliserons seulement pour le Service de transfert de données ou selon vos autres directives. Par la présente, vous déclarez que vous disposez de l'autorité requise pour fournir les Détails d'ouverture de session à Intuit et vous désignez expressément Intuit, ou le tiers qui détient les Détails d'ouverture de session, comme mandataire détenant une autorisation limitée d'accéder au(x) Produit(s) de tiers ou aux Services complémentaires en votre nom. En ce qui concerne chaque Service de transfert de données, vous accordez à Intuit le droit de transférer des données au Produit de tiers ou au Service complémentaire, ainsi que de reformater et de traiter les données de manière raisonnable afin qu'elles soient compatibles avec ledit produit ou service. À moins d'indication contraire, une fois le transfert effectué, les données et le contenu originaux demeureront dans les Services.
- (b) Vous acceptez a) d'examiner les conditions des Produits de tiers et des Services complémentaires et de vous y conformer avant d'accéder au Service de transfert de données; et b) de ne pas utiliser le Service de transfert de données d'une manière qui pourrait violer les droits d'Intuit ou d'une autre partie ou pour participer à des activités criminelles, frauduleuses ou autrement illicites. Selon le Produit de tiers ou le Service complémentaire que vous choisissez, vous reconnaissez et acceptez également que vos données, y compris vos renseignements personnels, peuvent être transférées par l'entremise du Service de transfert de données dans un autre pays où la sécurité et les mesures de protection des renseignements personnels peuvent ne pas être adéquates pour la protection des données. Nous ne garantissons pas que vous serez en mesure d'utiliser le Service de transfert de données avec des produits ou des services en particulier. Vous avez accès au Service de transfert de données seulement pendant la période pour laquelle vous avez payé un abonnement. Les tiers peuvent apporter des changements aux sites Web de leurs produits et nous en aviser ou non. Ces changements peuvent empêcher ou retarder l'exécution générale du Service de transfert de données.

#### 6.3. **Service de réception de données.**

- (a) Nous pouvons vous offrir la possibilité de transférer certaines données à partir du Produit d'un tiers ou d'un service complémentaire vers ce service (le « **Service de réception de données** »). Il peut être nécessaire que vous soyez un abonné actif du Produit de tiers ou du Service complémentaire pour pouvoir utiliser le Service de réception de données. Afin d'accéder à un Produit de tiers ou à un Service complémentaire en votre nom, il peut être nécessaire de nous fournir vos Détails d'ouverture de session. Nous conserverons vos Détails d'ouverture de session sous forme cryptée et les utiliserons seulement pour le Service de réception de données ou selon vos autres directives. Par la présente, vous déclarez que vous disposez de l'autorité requise pour fournir les Détails d'ouverture de session à Intuit et vous désignez expressément Intuit, ou le tiers qui détient les Détails d'ouverture de session, comme mandataire détenant une autorisation limitée d'accéder au(x) Produit(s) de tiers ou aux Services complémentaires et d'y récupérer des données en votre nom. En ce qui concerne chaque service de récupération de données, vous accordez à Intuit le droit de transférer des données au service, ainsi que de reformater et de traiter les données de manière raisonnable afin qu'elles soient compatibles avec ledit service. Une fois le transfert effectué, vos données et votre contenu originaux peuvent ne pas demeurer dans le produit de tiers ou les Services complémentaires. Veuillez lire les modalités de ces produits et services pour le confirmer.
- (b) Vous acceptez i) d'examiner les conditions des Produits de tiers et des Services complémentaires et de vous y conformer avant d'accéder au Service de réception de données; et ii) de ne pas utiliser le Service de réception de données d'une manière qui pourrait violer les droits d'Intuit ou d'une autre partie ou pour participer à des activités criminelles, frauduleuses ou autrement illicites. Vous reconnaissez que, si l'exploitant du Produit de tiers facture des frais d'accès aux données, les frais ainsi facturés sont à votre charge. Vous reconnaissez que les tiers fournisseurs de produits, et non Intuit, sont seuls responsables de leurs actions et de leurs omissions. Intuit n'est pas responsable des dommages, des réclamations ou des obligations qui découlent des produits de tiers ou qui y sont liés.
- (c) Nous ne garantissons pas que vous serez en mesure d'utiliser le Service de réception de données avec des produits ou des services en particulier. Vous avez accès au Service de réception de données seulement pendant la période pour laquelle vous avez payé un abonnement. Les tiers peuvent apporter des changements aux sites Web de leurs produits et nous en aviser ou non. Ces changements peuvent empêcher ou retarder l'exécution générale du Service de réception de données. Il est possible que vos données les plus récentes d'un Produit de tiers ou d'un Service complémentaire ne soient pas toujours disponibles dans les Services. Les données obtenues par l'intermédiaire du Service de réception de données seront mises à disposition dans les Services; elles seront assujetties aux conditions de la présente Convention, y compris notre Politique de protection des renseignements personnels.

- 6.4. **Code tiers.** Les Services font appel à la technologie PDF Tron (le « **Code tiers** »), qui est assujettie aux modalités de licence supplémentaires suivantes. Vous acceptez de vous conformer à ce qui suit : a) utiliser le Code tiers seulement en tant que partie intégrante des Services; b) ne pas utiliser le Code tiers pour le développement, la compilation, le débogage et d'autres fins de construction; c) ne pas procéder à la compilation inverse, la décompilation, l'analyse, l'ingénierie inverse, l'assemblage inverse ou le désassemblage, le déverrouillage ou à quelque autre tentative de découvrir le code source ou les algorithmes sous-jacents du Code tiers ou de tenter de procéder à l'une des manipulations précitées relativement au code objet du Code tiers; et d) ne pas modifier, adapter, traduire ou créer des œuvres dérivées du Code tiers ou de fusionner le code tiers à un autre logiciel.
- 6.5. **Fournisseurs de services.** Nous pouvons recourir à des tiers (les « **Fournisseurs de services** ») dans l'exploitation de nos Services ou pour nous acquitter de nos obligations aux termes de la présente Convention. Pour que nos Fournisseurs de services soient en mesure de vous fournir certains aspects des Services, nous pouvons partager une quantité limitée de vos données ou de votre contenu avec ces Fournisseurs. Nos ententes avec les Fournisseurs de services énoncent ce qui constitue le traitement et l'utilisation appropriés de cette information et leur interdisent d'utiliser votre information pour des fins sans rapport avec les Services.
7. **PAS UN PLANIFICATEUR FINANCIER, UN COURTIER OU UN CONSEILLER FISCAL.** NI INTUIT NI LES SERVICES NE SONT DESTINÉS À FOURNIR DES CONSEILS LÉGAUX, FISCAUX OU FINANCIERS. INTUIT N'EST PAS UN PLANIFICATEUR FINANCIER, UN COURTIER OU UN CONSEILLER FISCAL. Les Services sont conçus uniquement pour vous aider dans votre organisation financière générale et vos prises de décision. Votre situation financière personnelle est unique et toute information et tout conseil obtenu par le biais des Services peut ne pas convenir à votre situation. Par conséquent, avant de prendre toute décision finale ou de mettre en œuvre toute stratégie financière, vous devriez envisager d'obtenir des informations et des conseils supplémentaires de votre comptable ou autres conseillers financiers qui sont pleinement au courant de votre situation particulière.
8. **NOTIFICATION ET EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ EN LIGNE**
- 8.1. Intuit vous fournira des notifications relatives à votre compte si ce dernier est inactif, des confirmations d'information et des rappels de catégoriser vos transactions. Ces notifications seront envoyées à l'adresse courriel que vous avez fournie comme adresse de courriel principale lors de votre inscription aux Services. Toute personne ayant accès à votre courrier électronique pourra visionner le contenu de ces notifications.
- 8.2. Vous comprenez et acceptez que toute notification qui vous est fournie par le biais des Services peut être retardée ou empêchée par divers facteurs. Intuit fait de son mieux pour fournir des notifications en temps opportun avec des informations précises. Cependant, nous ne garantissons ni la livraison ni l'exactitude du contenu d'une notification. Vous acceptez également qu'Intuit ne peut être tenue responsable des retards, des défauts de la livraison ou de la livraison erronée d'une notification; pour toute erreur dans le contenu d'une notification; ou pour toutes les mesures que vous avez prises ou omises de prendre en se fondant sur une notification.
9. **SERVICES DE COMMUNICATION.** Nous pouvons vous donner la possibilité de communiquer avec d'autres utilisateurs ou avec des tiers par l'entremise des Services (« **Services de communication**»). Vous pouvez décider d'utiliser ou non les Services de communication. Vous reconnaissez que vous avez reçu la permission de communiquer avec des tiers qui ne sont pas des utilisateurs par l'intermédiaire des Services de communication, et que ces tiers ont consenti à l'utilisation et à la divulgation par Intuit des données disponibles dans les Services de communication conformément à la présente Convention. Les utilisateurs avec qui vous communiquez peuvent avoir accès à l'avenir aux données fournies par entremise des Services de communication, et il est possible que vous ne puissiez pas limiter cet accès. Les systèmes d'Intuit peuvent extraire certaines données (p ex. des chiffres, des noms ou des pièces jointes) des Services de communication et vous les fournir dans d'autres parties des Services.
10. **SERVICES DE PAIE.** Si vous décidez de vous inscrire à nos services de paie, les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent.
- 10.1. **Utilisateurs.**
- (a) Utilisateur. Ces dispositions s'appliquent à tous les utilisateurs des Services de paie, y compris les clients utilisateurs supplémentaires selon la description ci-dessous.
- (i) Vous déclarez que vous avez obtenu un consentement approprié de tous les employés pour ce qui est de fournir à Intuit leurs renseignements personnels pour les besoins du traitement par Intuit des Services de paie.
- (ii) Vous déclarez qu'aucun de vos clients ou de vos employés en tant qu'utilisateurs des Services de paie n'apparaît sur une liste de sanctions canadienne en matière d'économie, de législation de blocage et d'antiblocage et de législation relatives aux permis d'exportation et d'importation.
- (b) Client utilisateur supplémentaire. Vous pouvez utiliser les Services de paie pour votre propre entreprise ou au profit de vos clients en tant qu'utilisateurs supplémentaires (les « **Clients utilisateurs supplémentaires** »). Si vous utilisez les Services de paie en tant que mandataire de vos Clients utilisateurs supplémentaires, vous garantissez que vous avez obtenu l'ensemble des droits, des consentements et des autorisations nécessaires de votre client pour :
- (i) agir à titre de mandataire en vue d'autoriser et d'utiliser les Services de paie pour le compte de votre client et accepter toute responsabilité découlant de l'utilisation des Services de paie en tant que mandataire de votre client;

- (ii) permettre à Intuit de fournir les Services de paie, de verser des paiements et de prendre les autres mesures qui peuvent être nécessaires de temps à autre relativement aux Services de paie; et
- (iii) débiter des fonds du compte bancaire de votre employé au besoin relativement aux dépôts directs traités au moyen des Services de paie. En de telles situations, vous pourriez avoir à nous fournir : a) l'autorisation écrite de votre employé et sa signature sur un formulaire fourni par Intuit, avec tous les autres éléments d'information figurant sur le formulaire; et b) votre déclaration que vous avez vérifié l'identité de votre employé relativement au débit.

## 10.2. Conditions générales.

### (a) Abonnement aux Services de paie, restrictions et responsabilité à l'égard du paiement.

- (i) Vous devez acheter un abonnement distinct aux Services de paie pour votre propre entreprise et pour chaque client utilisateur supplémentaire dont vous assurez le soutien. Veuillez prendre connaissance de tous les détails de l'abonnement que vous achetez, car chaque type d'abonnement est différent et donne accès à des fonctions différentes.
- (ii) Lorsque vous vous abonnez aux Services de paie et que vous payez les frais afférents, Intuit vous octroie une licence limitée et non exclusive vous permettant d'utiliser l'abonnement aux Services de paie au Canada. Votre utilisation des Services de paie : a) est régie par la plus récente version des modalités des Services de paie, et b) constitue votre acceptation de ces modalités. Vous reconnaissez et acceptez qu'Intuit ne peut vous représenter en matière fiscale, ni produire et payer des impôts en votre nom, sauf pour les dispositions autorisées à la section 10.3.
- (iii) Il vous incombe de payer les frais et les montants : a) dus pour chaque abonnement aux Services de paie ou b) payables à un tiers en votre nom aux termes de l'abonnement aux Services de paie, y compris ceux qui découlent d'abonnements de clients utilisateurs supplémentaires ou s'y rapportent. Vous avez la possibilité de faire en sorte que les clients utilisateurs supplémentaires soient responsables des frais et montants à payer, si vous : x) donnez au client utilisateur supplémentaire accès aux Services de paie, et y) demandez au client utilisateur supplémentaire d'ouvrir une session de l'abonnement aux Services de paie, de créer un nom d'utilisateur et un mot de passe et de consentir à la présente Convention. Intuit décline toute responsabilité pour ce qui est de demander qu'un client utilisateur supplémentaire ouvre une session du service ou consente à la présente Convention. Vous reconnaissez et acceptez que si un client utilisateur supplémentaire n'accepte pas la présente Convention ou si Intuit est dans l'impossibilité de percevoir des montants d'un client utilisateur supplémentaire, pour quelque motif ce que ce soit, vous, en tant que fournisseur de service, êtes tenu de payer à Intuit tous les montants dus par le client utilisateur supplémentaire. Nous nous réservons le droit de mettre fin à la présente Convention pour vous ou pour tout autre client utilisateur supplémentaire, de résilier entièrement ou partiellement les Services de paie, à notre entière discrétion, et de nous prévaloir de tout autre recours à notre disposition. Cette section demeure en vigueur, dans la mesure où elle s'applique, après la résiliation de la présente Convention.

### (b) Autorisation et consentement pour les paiements directs (débits préautorisés).

- (i) Vous reconnaissez et acceptez que : a) la plupart des versements des Services de paie, selon la définition ci-dessous, seront effectués par l'entremise de Paiements Canada (PC); b) tous les versements des Services de paie sont régis par les règles de PC; et c) vos opérations effectuées par l'entremise de PC doivent être conformes aux lois du Canada qui s'y appliquent. Vous consentez à dégager de toute responsabilité, à indemniser et à défendre Intuit et la banque en ce qui concerne toutes vos opérations par l'entremise de PC, incluant les frais juridiques et les débours sur la base d'une relation avocat-client, y compris, de manière non limitative pour les réclamations découlant de renseignements erronés que vous avez fournis.
- (ii) En utilisant les Services de paie, vous nous autorisez à procéder à des retraits électroniques de votre compte bancaire pour financer les dépôts directs et les remises des déductions à la source, selon le cas (chacun de ces termes est défini séparément ci-dessous, et nous y faisons collectivement référence sous le vocable de « **Versements des Services de paie** ») bien que, dans certaines circonstances, nous puissions utiliser des demandes de prélèvement par virement ou d'autres méthodes de financement (les « **Débits** »). Des Débits seront également effectués pour couvrir les frais des Services de paie, du traitement spécial, des taxes de vente, des droits d'utilisation et des autres taxes et impôts à payer relativement aux Services de paie ainsi que pour les ajustements apportés à ces divers montants. Pour permettre ce qui précède, vous autorisez par la présente Intuit et nos banques partenaires à procéder à des Débits préautorisés (DP) à votre compte en vue de permettre à Intuit de i) procéder aux paiements aux montants soumis pour les dépôts directs de votre liste de paie à chaque date de traitement de la paie. La production de l'information de paiement par vous constitue l'autorisation d'Intuit de débiter votre compte pour procéder aux versements à la date de traitement applicable; et de ii) recevoir le paiement de toutes les sommes que vous devez à Intuit pour les Services de paie, y compris les frais de chèque sans provision, les frais de contrepassation, les frais de traitement spécial et les autres frais relatifs aux Services de paie, aux dates et aux montants établis dans la présente Convention; et iii) lors de chaque date de renouvellement des Services de paie, recevoir le paiement du tarif d'abonnement alors en vigueur pour le maintien des Services de paie. Cette autorisation demeure en vigueur jusqu'à ce qu'Intuit ait reçu un avis écrit de votre part l'informant de sa résiliation, à condition que l'avis accorde à Intuit et à l'institution financière qui détient votre compte une possibilité raisonnable d'y donner suite. Intuit n'est en aucun cas responsable envers vous relativement à des pertes ou des dommages subis en raison du défaut d'une institution financière de traiter correctement, ou au moment voulu, l'information fournie par Intuit, et vous consentez à ne pas tenir Intuit responsable des pertes, coûts ou honoraires engagés par vous du fait de tels Débits traités par nous. Si des Débits traités

aux termes de cette autorisation sont refusés, quel que soit le motif du refus, vous consentez à ce qu'Intuit procède à un autre Débit pour remplacer celui qui a été refusé, jusqu'à ce que le Débit soit accepté, et procède à un Débit distinct pour couvrir les frais de chèque sans provision ou de paiement refusé. Cette autorisation doit demeurer en vigueur jusqu'à ce qu'Intuit ait reçu une confirmation écrite de votre part de sa modification ou de sa résiliation. Vous confirmez que les Débits autorisés en vertu de la présente autorisation se rapportent à une entreprise. Vous pouvez annuler cette autorisation à tout moment en nous donnant avis à cette fin. Vous reconnaissez que pour révoquer cette automatisation, vous devez aviser Intuit par écrit à l'adresse suivante : Intuit Canada ULC, Attn. QBO Payroll Care, 5100 Spectrum Way, Mississauga ON, L4W 5S2, Canada au moins vingt (20) jours ouvrables avant la date prévue pour le prochain débit. Toutefois, votre obligation de payer à Intuit tous les montants dus en vertu de la présente Convention demeure en vigueur. Pour obtenir un exemplaire du formulaire d'annulation, ou pour plus de renseignements sur le droit d'annuler cette autorisation, vous pouvez vous adresser à votre institution financière ou visiter [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca). Vous avez certains droits de recours si un Débit n'est pas conforme à cette autorisation. Par exemple, vous avez droit à un remboursement pour tout Débit non autorisé ou non conforme à la présente autorisation. Pour plus de renseignements sur vos droits de recours, veuillez communiquer avec votre institution financière ou visiter [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca). Vous confirmez que vous comprenez les modalités des présentes, que vous les acceptez et que vous consentez à participer à cet arrangement d'autorisation avec Intuit. Vous comprenez qu'Intuit peut céder cette autorisation, directement ou indirectement, incluant par application d'une loi, en vous donnant un préavis écrit d'au moins dix (10) jours. **Vous renoncez par la présente à recevoir tout avis, par écrit ou autrement, de la part d'Intuit au sujet du montant à débiter de votre compte ainsi que des dates auxquelles des débits semblables doivent être traités, ainsi que tout avis de modification aux dates ou aux montants futurs.**

- (iii) Vous donnez votre autorisation à l'institution qui détient le compte à vue utilisé pour les Services de paie ou tout autre compte que vous désignerez à cette fin à l'avenir pour les besoins des Services de paie («  **votre compte** ») et vous lui ordonnez de faire ce qui suit : a) imputer chaque versement ou débit des Services de paie à votre compte et nous payer cette somme; et b) répondre à nos demandes de renseignements concernant votre compte. Vous confirmez que votre compte est un compte à vue localisé au Canada et que tous les versements des Services de paie seront faits à des comptes qui se trouvent au Canada. Vous consentez à ne pas utiliser le service de paie pour réaliser des transactions internationales ACH (IAT) associées à des exigences strictes de déclaration.
- (iv) **Vérification des données bancaires.** Nous pouvons vérifier l'information concernant votre compte avant de traiter un paiement des Services de paie. Le processus de vérification peut inclure l'envoi de messages texte, d'appels vocaux ou de messages vocaux automatisés ou préenregistrés. Si vous nous avez fourni votre numéro de téléphone mobile, vous consentez à ce que nous envoyions de telles communications à ce numéro. Vous reconnaissez que, dans le cadre du processus de vérification, nous pouvons : i) vérifier l'information au sujet de votre compte en débitant une somme de 0,01 \$ à 1,00 \$ de votre compte, puis en créditant ce même montant à votre compte et en vous demandant de confirmer le montant débité et crédité; et (ou) en vérifiant votre compte à l'aide de vos coordonnées d'ouverture de session à votre institution financière. Nous pouvons aussi vous poser des questions relatives à votre solde ou à des opérations portées récemment au crédit ou au débit de votre compte. Vous consentez à saisir vos coordonnées d'ouverture de session en utilisant un portail fourni par Intuit dans le cadre de ce processus de vérification. Tout défaut de confirmer les microdébits ou microcrédits ou d'ouvrir une session sur le site de votre banque ou de votre institution financière dans le délai établi par Intuit a pour conséquence l'incapacité de traiter les versements des Services de paie. Intuit n'utilise ce processus de vérification que pour réduire les risques de fraude et ne débite pas votre compte pour d'autres raisons, à l'exception de votre utilisation des Services de paie. Vous accordez par la présente une procuration à Intuit pour entreprendre les actions décrites à la présente section dans le cadre du processus de vérification bancaire.
- (v) Vous nous autorisez à : a) procéder à des opérations avec votre compte pour percevoir les paiements des Services de paie ou les frais qui s'y rapportent; b) soumettre ou soumettre de nouveau un débit à votre compte bancaire si un débit est retourné en raison d'une provision insuffisante ou de fonds non perçus; c) créditer votre compte au besoin, à notre seule discrétion, pour tout remboursement ou crédit qui vous est dû; ou d) envoyer des versements des Services de paie par voie électronique ou par toute autre méthode commercialement acceptée, aux institutions financières et autorités fiscales appropriées. Si Intuit vous avise qu'un numéro de compte ou un autre élément d'information concernant vos versements des Services de paie a changé, vous devez utiliser cette information corrigée par la suite pour demander des versements du service de paie.
- (vi) Nous pouvons : a) établir des limites de sécurité pour les paiements des Services de paie, notamment un montant maximal en dollars; b) modifier de temps à autre les limites de sécurité, sans vous informer de ces changements; et c) refuser de traiter vos versements des Services de paie si nous avons des motifs raisonnables de croire que le solde de votre compte est insuffisant pour couvrir les sommes dues ou pour tout autre motif que nous jugeons raisonnable.
- (vii) Cette autorisation de débit préautorisé demeure en vigueur jusqu'à ce qu'Intuit ait reçu un avis écrit de votre part l'informant de sa résiliation, à condition que l'avis accorde à Intuit et à l'institution financière qui détient votre compte une possibilité raisonnable d'y donner suite.
- (viii) Si un débit à votre compte est refusé ou retourné pour quelque raison que ce soit, par exemple, de manière non limitative, une insuffisance de fonds, la fermeture du compte, l'impossibilité de trouver le compte ou une contrepassation par vous ou votre institution financière, Intuit peut a) annuler tout crédit

correspondant offert à Intuit, à vous, à vos employés ou à toute autre partie sans obligation de votre part ou de la part de toute autre partie, b) contrepasser les opérations de dépôt direct, c) refuser d'effectuer d'autres Services de paie, d) appliquer toute somme en la possession d'Intuit à tout montant que vous devez à Intuit, e) vous imputer des frais uniques pour provision insuffisante chaque fois qu'une telle situation survient, f) déclarer cette information à toute agence de crédit ou institution financière ou g) résilier immédiatement la présente Convention. Intuit peut imputer et percevoir des intérêts au taux de un et un-demi pour cent (1,5 %) par mois (18 % par an) sur tout montant dû et impayé dix (10) jours après la demande. Si d'autres mesures de recouvrement sont requises, tous les frais associés au recouvrement vous seront facturés y compris, sans s'y limiter, les frais associés à la résiliation de la présente Convention et les frais juridiques et les débours sur la base d'une relation avocat-client, lorsque la loi le permet.

- (c) **Signatures électroniques.** Dans le cadre des Services de paie, nous pouvons vous demander de fournir votre signature électronique pour certains formulaires ou documents dont Intuit a besoin ou que vous devez produire à des organismes gouvernementaux fédéraux provinciaux. Les formulaires à produire varient selon le type d'abonnement, le secteur d'activité et le lieu. Votre signature doit apparaître sur ces formulaires pour que vous puissiez utiliser les Services de paie. En utilisant les Services de paie, vous reconnaissez que vous avez lu les formulaires et que vous nous autorisez par la présente à apposer votre signature électronique ou un rendu de votre signature sur tous les formulaires nécessaires. On vous fournira des exemplaires des formulaires signés. Votre signature entre en vigueur à compter de la date de votre acceptation de ces modalités autorisant l'utilisation de votre signature sur tous les formulaires pertinents. Si vous révoquez votre autorisation d'utiliser votre signature électronique, le service va prendre fin.
- (d) **Analyse de crédit.** Intuit peut analyser de temps à autre votre utilisation des Services de paie, votre situation crédit, votre rapport de crédit ou d'autres rapports semblables au sujet de votre entreprise et de ses dirigeants, ou d'autres facteurs, y compris en soumettant votre information à des tiers tels que votre institution financière, les agences d'évaluation du crédit ou d'autres organisations pour valider votre identité et vos antécédents de crédit. Intuit peut mettre fin à votre utilisation des Services de paie après un tel examen.
- (e) **Défaut :** Si vous : i) ne payez pas toute somme en vertu de la présente, ii) ne remplissez pas toute autre obligation en vertu de la présente Convention, ou iii) commettez un acte de faillite ou faites l'objet d'une procédure en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) ou devenez insolvable, ou si une partie importante de votre bien est soumis à un prélèvement, une saisie, une cession, une demande concernant la vente pour ou par un créancier ou un organisme gouvernemental, Intuit peut alors en un tel cas, après avoir donné avis par écrit, a) résilier la présente Convention, b) déclarer tous les montants dus immédiatement payables ou c) vous obliger à déposer un montant égal à douze (12) mois du montant moyen à venir des frais de traitement mensuels ou annuels pour prépayer tout traitement à venir.
- (f) **Aucune responsabilité.** Intuit n'est pas responsable de la pénalité, des intérêts ou des autres obligations qui résultent de l'information erronée ou incomplète que vous fournissez. Si Intuit est informée de renseignements destinés aux autorités fiscales qui sont erronés, la société se réserve le droit de saisir l'information correcte. ***Intuit n'est en aucune façon responsable de l'exécution incomplète ou erronée des Services de paie pour des motifs qui échappent de manière raisonnable à sa volonté, y compris les problèmes liés à Internet et l'information incomplète ou erronée que vous fournissez. Si Intuit commet une erreur dans l'exécution des Services de paie, notre seule responsabilité consiste à effectuer le paiement correct ou à produire le rapport correct et à payer tout intérêt relatif à l'impôt ou toute pénalité fiscale. Nous ne sommes en aucune façon responsables des dommages indirects, particuliers ou consécutifs. Si ces recours ne remplissent pas leur fonction essentielle, la responsabilité maximale d'Intuit est égale aux honoraires que vous avez versés à Intuit pour l'abonnement au service en question.***

**10.3. Dépôt direct.** Pour pouvoir accéder au service de dépôt direct, vous devez avoir un abonnement à jour aux Services de paie qui comprend le service de dépôt direct. Le « **Dépôt direct** » est défini comme étant le dépôt d'argent par vous dans le compte bancaire d'un bénéficiaire de la paie.

- (a) **Activation.** Les Services de paie commencent après qu'Intuit a reçu et traité l'information que nous demandons pour votre inscription, notamment l'information de crédit, de débit ou bancaire. L'information que vous fournissez doit être exacte et complète pour que nous puissions commencer à vous fournir des Services de paie.
- (b) **Utilisation et restrictions.**
  - (i) Vous pouvez nous envoyer des demandes de traitement et d'envoi de paiements à vos employés pour leur travail durant une période de travail applicable (les « **Versements de paie** »). Lorsque vous demandez un versement de paie, vous recevez un accusé de réception de votre demande. Cependant, nous ne vérifions pas vos renseignements de paie notamment, de manière non limitative, les taux de rémunération ou les coordonnées bancaires des employés, et le fait de recevoir une confirmation ne signifie pas que la demande de versement de paie est exempte d'erreur. Si des erreurs sont décelées par la suite, nous pourrions être dans l'impossibilité de terminer la production de vos versements de paie. Nous ferons des efforts raisonnables pour vous prévenir si nous ne pouvons pas procéder à vos versements de paie. Les Versements de paie qui ont lieu après certaines dates limites de traitement peuvent être considérées comme ayant lieu le jour ouvrable bancaire suivant. Des frais de traitement spécial peuvent s'appliquer à certains Versements de paie, et des demandes de traitement spécial facultatif peuvent être soumises dans le cadre du service de Dépôt direct, moyennant des frais supplémentaires.
  - (ii) Le service de Dépôt direct n'inclut pas : a) la distribution de chèques de paie, de listes des retenues ou de bordereaux de dépôt direct aux employés; ni b) le traitement des retenues sans rapport avec les impôts y

compris, de manière non limitative, les saisies-arrêts, les cotisations à un compte de retraite ou les primes d'assurances.

- (iii) Pour certains territoires de compétence, le service peut ne pas : a) inclure le traitement des impôts locaux ou des impôts qui ne sont pas retenus à la source durant le processus de paie; ou b) être offert aux employeurs ayant des employés dans certaines provinces.
  - (iv) Des restrictions peuvent s'appliquer au nombre d'employés dont la paie peut être traitée.
  - (c) **Responsabilités de l'utilisateur.** Les débits seront comptabilisés dans votre compte cinq (5) jours ouvrés avant la date de versement de la paie applicable et vous devez avoir dans votre compte des fonds suffisants pour honorer les versements de paie à cette date. Après cette date, aucun intérêt ni revenu ne s'accumulera à votre crédit sur ces fonds et Intuit retiendra les fonds jusqu'à ce que le versement de la paie soit effectué. Une fois que les versements de paie sont effectués et soumis, vous pouvez les annuler jusqu'à ce que nous les ayons envoyés au réseau de PC. Il vous incombe de vérifier que les versements de paie ont été reçus et sont exempts d'erreurs. Vous devez conserver les dossiers de paie et d'impôt et les autres livres de compte dont vous avez besoin aux fins de référence, même s'il est possible que nous ayons de l'information sur les versements de paie dans nos registres.
  - (d) **Déclarations et garanties.** Vous déclarez et garantissez à Intuit que : i) vous avez reçu l'autorisation de chaque personne ou entité de verser les paiements de paie ou les ajustements nécessaires à leur(s) compte(s), selon le cas; que ii) lorsque les paiements de paie sont faits, vous n'avez pas connaissance d'une révocation ou d'une résiliation de cette autorisation; et que iii) vos paiements de paie sont conformes aux lois applicables. Si une écriture de contrepassation doit être faite pour le dépôt direct d'un chèque de paie, vous allez obtenir une autorisation de débit préautorisé auprès de la personne touchée avant que l'écriture soit envoyée et fournir la preuve de ladite autorisation à Intuit sur demande. Il vous incombe de tenir à jour les autorisations des employés, de conserver vos dossiers et de respecter toute règle établie par l'Association canadienne des paiements (PC).
- 10.4. **Autorisation limitée.** Vous accordez par la présente à Intuit une autorisation limitée de prendre en votre nom toute mesure raisonnablement nécessaire, telle que décrite à la section 10 des présentes, afin de vous fournir les Services de dépôt direct.
- 10.5. **Fournisseurs de services.** Vous reconnaissez qu'Intuit donne en impartition divers services que la société fournit relativement aux Services de paie à des sociétés affiliées et à d'autres fournisseurs de services établis à l'extérieur du Canada. À ce titre, vous reconnaissez que des renseignements personnels (y compris des renseignements personnels concernant des employés) peuvent être traités à l'extérieur du Canada et, par conséquent, assujettis aux prescriptions d'une loi s'appliquant sur ces territoires étrangers, par exemple l'obligation en vertu d'une loi de divulguer de l'information aux autorités gouvernementales de ces territoires et que, pour cette raison, les dispositions de protection des renseignements personnels peuvent différer de celles en vigueur au Canada. De plus, vous reconnaissez que la capacité d'Intuit d'offrir les Services de paie de la manière prévue par la présente Convention dépend de la capacité de ses sociétés affiliées et des fournisseurs de services de livrer les services à Intuit qui sera, à son tour, assujettie aux lois des territoires étrangers où sont établis ces fournisseurs de services ou ces sociétés affiliées. Vous reconnaissez que, dans le cas où un fournisseur de services ou une société affiliée ne peut pas ou ne veut pas fournir de services de soutien à Intuit parce que, si cette partie le faisait, elle enfreindrait une loi, un règlement ou une règle qui s'applique à elle en fournissant un tel service (un « événement critique »), Intuit n'est pas responsable envers vous des conséquences d'un événement critique y compris, sans s'y limiter, la résiliation ou la perturbation des Services de paie.
11. **EXIGENCES RELATIVES À APPLE.** Si vous avez téléchargé les Services depuis la boutique iTunes d'Apple, les conditions suivantes s'appliquent à vous :
- 11.1. **Reconnaissance** : Vous reconnaissez que cette Convention est conclue uniquement entre vous et Intuit, et non avec Apple, et que seule Intuit et non Apple est responsable des Services et de leur contenu.
  - 11.2. **Portée de la licence** : La licence qui vous est octroyée pour les Services est une licence limitée, non transférable, d'utilisation des Services sur un produit fonctionnant avec un système d'exploitation iOS que vous possédez ou gérez et prévoyant une utilisation conforme aux Règles d'utilisation définies dans les Conditions de service de la boutique App Store iTunes d'Apple.
  - 11.3. **Maintenance et soutien technique** : L'entière responsabilité de la fourniture de la maintenance et du soutien technique quant aux Services incombe à Intuit, non à Apple. Vous reconnaissez qu'Apple n'a nulle obligation de fournir des services de maintenance et de soutien technique quant aux Services.
  - 11.4. **Garantie** : Intuit est seule responsable de toute garantie du produit, qu'elle soit expresse ou implicite en vertu d'une loi, dans la mesure où ces garanties ne font pas l'objet d'une exclusion. S'il s'avère que les Services ne sont pas conformes à l'une des garanties applicables, vous pouvez en aviser Apple qui vous remboursera alors le prix d'achat des Services à la boutique App Store iTunes. Dans la limite autorisée par la loi applicable, Apple n'aura aucune obligation de garantie quelle qu'elle soit en ce qui concerne les Services, et les réclamations, pertes, responsabilités, dommages, coûts ou dépenses imputables à une non-conformité à toute garantie resteront la seule responsabilité d'Intuit.
  - 11.5. **Réclamations à l'égard des produits** : C'est à Intuit, et non à Apple, que revient la responsabilité de donner suite aux réclamations des utilisateurs ou des tiers au sujet des Services ou de la possession et de l'utilisation des Services par les utilisateurs, y compris, de manière non limitative : a) les réclamations relatives à des responsabilités liées aux produits; b) toute réclamation selon laquelle les Services ne sont pas conformes aux exigences légales ou réglementaires; et c) les réclamations découlant de lois de protection du consommateur ou de lois semblables.
  - 11.6. **Droits de propriété intellectuelle** : Vous reconnaissez que, dans le cas d'une quelconque réclamation d'un tiers selon qui les Services ou votre possession ou utilisation des Services enfreignent ses propres droits sur la propriété intellectuelle, Apple ne sera pas responsable de l'enquête, de la défense, du règlement du litige et de l'annulation de la

plainte relative à la violation de tels droits de propriété intellectuelle.

- 11.7. **Conformité aux lois** : Vous déclarez et garantissez que a) vous ne vous trouvez pas dans un pays soumis à un embargo de la part des États-Unis ou désigné par les États-Unis comme apportant un « soutien au terrorisme »; et que b) et vous ne figurez pas sur l'une des listes du gouvernement des États-Unis concernant les tiers interdits ou faisant l'objet de restrictions.
- 11.8. **Coordonnées des développeurs** : Veuillez adresser toute question, plainte ou réclamation à : Entreprises Intuit Canada ULC, 5100 Spectrum Way, Mississauga Ontario, L4W 5S2, Canada.
- 11.9. **Tiers bénéficiaire** : Vous reconnaissez et acceptez qu'Apple et les filiales d'Apple sont les tiers bénéficiaires du présent contrat et que, dès lors que vous en acceptez les modalités, Apple aura le droit (et ce droit sera réputé avoir été accepté) de faire valoir la présente Convention auprès de vous en tant que tiers bénéficiaire de ce dernier.

**Janvier 2017**